

**DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2025  
Séance du 19 février 2025**

**N° 01**

**Objet : Solidarité avec la population de Mayotte**

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois de février 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD**

**Etaient présents :**

ACCAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine (jusqu'au rapport n° 7, puis à partir du rapport n°17), CHALVET Gilles (à partir du rapport n°3), COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n°2), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (exceptée la délibération n°4), GRAVIERE Remy, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ESCLAPEZ Nathalie a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine,  
SAGNIEZ Simone a donné pouvoir à BOYER Christian  
SERY Marie-José a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

BALIQUE François, BASSET Françoise, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

**REÇU EN PREFECTURE**

le 26/02/2025

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20250219-01\_19022025

**Madame GRANET-BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-1,  
 Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'Association Nationale des Elus des Littoraux et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, il est proposé au conseil communautaire d'apporter le soutien et la solidarité de Provence Alpes Agglomération à la population de Mayotte.

Il est proposé :

- De contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités,
- De faire un don de 10 000 € à la Protection Civile (Raison sociale FNPC Tour Essor 14 rue Scandicini 93500 PARIS),
- D'autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Après en avoir délibéré et procédé au vote  
 Approuve les propositions présentées  
 A l'unanimité  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO  
 PUBLIE LE : 26 FEV. 2025



Le secrétaire de séance,



René VILLARD